

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de la Pointe de la Gaspésie

Le 9 avril 2024 à 18h30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante : desjardins.com/caisse-pointe-gaspesie

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration



Élection au conseil d'administration

4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 2 postes pour le groupe A
- 2 postes pour le groupe B

Veillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 8 février 2024 à 16h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

| Groupe A élus par votation en différé | Groupe B élu par acclamation |
|--|---------------------------------|
| CABOT, Maxime | BOULAY, Jean-Guy |
| MAINVILLE, Lucas | |
| PIGEON, Gervais | |

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: desjardins.com/caisse-pointe-gaspesie ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 28 février 2024

Pauline Boulay, secrétaire